

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

Compte-rendu affiché le : 15 Février 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03
Février 2023

N° 23-02-03

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance :** 29

OBJET :
**Vente de la Parcelle
BT 132**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

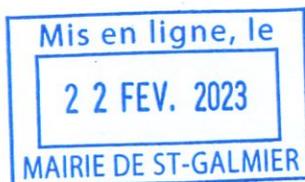
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange
MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET –
Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE –
Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne
BOICHON – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS –
Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard
GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI –
Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA - Thomas
ROCHETTE – Marie-Hélène BOUILHOL - Jean-Paul
SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Régine CHEVALLIEZ à Philippe DENIS – Céline
BENNICI à Michel FRANCHINI - Lydie THOLLOT à
Jacques DECHANDON - André HUBERT à Jean-Paul
SOLEILHAC – Romain MONTELMARD à Marie-
Hélène BOUILHOL.

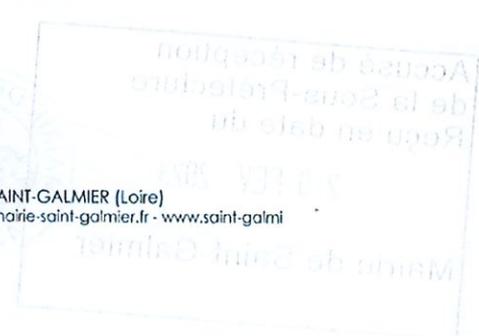
Membre absent : Aurélie DESBREE.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 FEV. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

VENTE DE LA PARCELLE BT 132

Jacques DECHANDON, premier adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée BT 20 sise Le Vernay d'une surface de 1 776 m², classée en zone UC du plan local d'urbanisme.

Ce terrain jouxte la parcelle appartenant à Monsieur Jean-François REYNAUD, 17 lotissement Le Vernay. Ce dernier nous a fait part de son souhait d'acquérir une partie de la propriété communale.

Un géomètre est intervenu, au frais du futur acquéreur. La parcelle BT 20 a été découpée en 2 parcelles :

- BT 132 pour 226 m²
- BT 133 pour 1550 m²

Dans son estimation du 14 décembre 2021, France Domaine a estimé la valeur vénale à 114€ le m².

Après échanges avec M. Reynaud, il est proposé de céder la parcelle BT 132 de 226 m² à 100 € le m² soit 22 600 €.

Les frais se rapportant au transfert de propriété seront pris en charge par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la vente amiable de la parcelle BT 132 d'une surface de 226 m² appartenant au domaine privé de la commune au bénéfice de Monsieur Jean-François REYNAUD demeurant 17 lot Le Vernay à Saint-Galmier 42 330 au prix de 100 € le m² soit 22 600 € étant entendu que les frais se rapportant à la vente seront pris en charge par les acquéreurs
- **DESIGNE** Monsieur le Maire, aux fins de signature de l'acte emportant transfert de propriété.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 10 Février 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 FEV. 2023

Mairie de Saint-Galmier

